DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): M. JEAN-CLAUDE FERAUD / MME PATRICIA SAEZ

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 17 Octobre 2017

<u>OBJET</u>: Délégation Ressources Naturelles et Risques Environnementaux : Subventions spécifiques à l'association CPIE Arles.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint.

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer à « l'association pour l'Education à l'Environnement et à la Citoyenneté du Pays d'Arles (CPIE) » des subventions détaillées en annexe du rapport, pour un montant total de 14 700 € en fonctionnement et de 3 400 € en investissement;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes.

Les dépenses seront imputées aux chapitres 65 et 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée